http://www.snetap-fsu.fr/Liberation-des-enfants-palestiniens-emprisonnes-en-Israel.html



Libération des enfants palestiniens emprisonnés en Israël!

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : jeudi 14 octobre 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Copyright © SNETAP-FSU Page 1/2

Libération des enfants palestiniens emprisonnés en Israël!

La FSU participe à la campagne pour la libération des enfants palestiniens détenus par Israël.

Depuis 2000, plus de 12 000 enfants palestiniens ont été arrêtés par les forces de sécurité israéliennes. En octobre 2021, ils sont plus de 200, selon l'ONG palestinienne Addameer, à être détenus dans les geôles israéliennes, au mépris de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. (CIDE)

Celle-ci (article 1er) définit un « enfant » comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans ». Toutefois les tribunaux israéliens ont déjà jugé et condamné comme des adultes, des enfants palestiniens âgés de 16 ans et plus. En comparaison, la législation israélienne définit juridiquement les enfants israéliens comme âgés de 18 ans ou moins.

Dans la pratique, les mauvais traitements infligés aux enfants palestiniens arrêtés par l'occupant israélien sont courants (brutalisations physiques et psychologiques) et ceux-ci sont souvent contraints de faire des aveux lors de leurs interrogatoires. Ceci est en infraction avec la CIDE (article 40 2.b.iv). Par ailleurs, les peines prononcées à l'encontre des enfants palestiniens dépendent de leur âge au moment du jugement, et non au moment où les actes qui leurs sont reprochés auraient été commis. Ainsi, un enfant qui est accusé d'avoir commis une infraction alors qu'il avait 15 ans, sera puni comme un adulte s'il a atteint l'âge de 16 ans lors de son jugement. Le destin des jeunes palestiniens accusés est d'autant plus menacé que l'accusation la plus répandue contre les enfants est le jet de pierres, un crime passible de 20 ans de prison dans le droit israélien.

La situation inhumaine qui touche les enfants palestiniens emprisonnés, le mépris de leurs droits reconnus par les conventions internationales, la discrimination de fait qu'ils subissent eu égard à la jeunesse israélienne se sont aggravés, notamment après la guerre israélienne du printemps 2021 à Gaza. Durant ce conflit, plus d'une centaine d'enfants ont été arrêtés. Cette situation intolérable doit cesser, ils doivent être libérés et traités conformément au droit international relatif à l'enfance.

La FSU s'engage et participe au collectif de la Campagne pour la libération des enfants palestiniens prisonniers d'Israël et appelle à signer la pétition en ligne demandant leur libération.

La FSU appelle aux initiatives lancées par le collectif de la Campagne, notamment autour de la journée du 27 novembre 2021, temps fort de cette mobilisation.

Les Lilas, le 14 octobre 2021.

[http://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH183/fsu-sign-horiz-jaune-13-767aa.png]

Copyright © SNETAP-FSU Page 2/2